

Séminaire de formation

Mercredi 14 mai 2025
Hôtel Aquatis
à Lausanne

Thèmes traités et conférenciers:

1. Le contrat de construction dans la faillite

Prof. Bruno Pasquier

Professeur extraordinaire à la faculté de droit d'UniDistance Suisse, avocat

2. Difficultés procédurales en cas de cession des droits de la masse (art. 260 LP)

Prof. François Bohnet

Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, avocat spécialiste FSA en droit du bail et en droit des successions

3. Le droit de rétention

Prof. Michel Mooser

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, notaire

4. Les incidences de la révision du CPC du 17 mars 2023 sur les procédures judiciaires de la LP et les obstacles principaux

M. Stéphane Abbet

Docteur en droit, doyen du Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice

5. La LP et la LFAIE

Me Denis Sulliger

Docteur en droit, avocat au barreau, Président de la Commission foncière II



Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substituts et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

Priorités thématiques

1/ Le contrat de construction dans la faillite

- La fin du contrat de construction
- Les effets de la faillite sur les obligations des parties
- Le droit de gage des artisans et entrepreneurs
- La validité des clauses contractuelles pour la faillite

2/ Difficultés procédurales en cas de cession des droits de la masse (art. 260 LP)

- Nature de la cession de l'article 260 LP
- Qualité pour agir des cessionnaires
- Accord entre les cessionnaires
- Délai pour agir
- Organisation de la procédure
- Transaction avec les cessionnaires

3/ Le droit de rétention

- Notion et délimitation
- Cas d'application
- Conditions
- Effets

4/ Les incidences de la révision du CPC du 17 mars 2023 sur les procédures judiciaires de la LP et les obstacles principaux

- Force de chose jugée et force exécutoire des décisions civiles
- Délais et fêtes
- Recouvrement des frais et dépens
- Conciliation, etc.

5/ La LP et la LFAIE

- Les points de rencontre entre la LP et la LFAIE
- La notion de personnes à l'étranger au sens de la LFAIE
- La notion d'immeuble au sens de la LFAIE
- Le régime de l'article 19 LFAIE
- Le cas particulier du créancier étranger au bénéfice d'un titre hypothécaire

Programme

08h25	08h55	Café d'accueil et remise de la documentation
08h55	09h00	Mot de bienvenue de Pascal Lauber
09h00	- 09h50	Le contrat de construction dans la faillite Conférencier : Prof. Bruno Pasquier
09h50	- 10h40	Difficultés procédurales en cas de cession des droits de la masse (art. 260 LP) Conférencier : Prof. François Bohnet
10h40	- 11h05	Pause
11h05	- 11h55	Le droit de rétention Conférencier : Prof. Michel Mooser
12h00	- 13h30	Repas
13h45	- 14h35	Les incidences de la révision du CPC du 17 mars 2023 sur les procédures judiciaires de la LP les obstacles principaux Conférencier : Me Stéphane Abbet
14h35	- 15h25	La LP et la LFAIE Conférencier : Me Denis Sulliger



Informations

Date	Mercredi 14 mai 2025 09 h 00 – 15 h 30
Lieu	Aquatis Hôtel Route de Berne 150, 1010 Lausanne
Finance d'inscription	Fr. 400.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires. Fr. 500.00 pour les non-membres Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire. Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le 30 avril 2025. En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription ne sera pas remboursée ; la documentation sera cependant envoyée.
Présidence du séminaire	Pascal Lauber, préposé à l'office des poursuites de la Gruyère, rue de l'Europe 10, 1630 Bulle Téléphone 026/305.93.70, pascal.lauber@fr.ch
Inscription	Avant le 31 mars 2025 sur le site : www.poursuite-faillite-offic.ch Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception. Il ne sera pas répondu en direct à vos questions, lesquelles sont à faire parvenir à Pascal Lauber, dans un délai échéant le 31 mars 2025.
Attestation de la participation	Une attestation de participation sera délivrée.